

Comment tenir une AG en bonne et due forme ?

► Vous avez assisté à des dizaines d'assemblées générales de votre cuma ou la première arrive peut-être bientôt...

Dans tous les cas, connaissez-vous les étapes incontournables de cette rencontre ?

Par Lise Monteillet

1 Une assemblée générale ordinaire par an de la cuma

A. C'est une obligation pour toutes les cuma, elle doit avoir lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable

B. C'est une obligation pour toutes les cuma, elle doit avoir lieu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

C. C'est une obligation, avec une dérogation pour les cuma de moins de 5 adhérents.

2 L'envoi d'une convocation écrite par courrier, au moins quinze jours avant l'assemblée générale, peut être remplacé par :

A. Un coup de téléphone ou un SMS, si c'est inscrit dans les statuts de la cuma, avec l'accord de tous les adhérents.

B. Un mail, si c'est inscrit dans les statuts de la cuma, avec l'accord de tous les adhérents.

C. Une publication dans un journal agricole, si tous les adhérents de la cuma sont abonnés.



3 Lors d'une AG ordinaire, le quorum est atteint lorsque :

A. 1/3 des adhérents sont présents ou représentés.

B. 1/2 des adhérents sont présents ou représentés.

C. 2/3 des adhérents sont présents ou représentés.

4 Un Gaec composé de 5 associés ayant la qualité de chef d'exploitation dispose lors des votes en assemblée :

A. D'une seule voix, car il ne représente qu'une seule personne morale.

B. De deux voix, pour éviter de donner trop de poids aux grosses structures dans les cuma.

C. De cinq voix, à condition qu'ils ne représentent pas plus de 49 % des voix.

5 La feuille d'émargement est un document :

A. Obligatoire car la signature d'un adhérent prouve sa présence lors de la réunion.

B. Obligatoire mais pas suffisant pour fournir d'alibi à un adhérent crapuleux.

C. Un bon moyen de récupérer des données personnelles pour réaliser un démarchage commercial.

6 On peut se passer de rédiger un procès-verbal lors de l'AG si :

A. L'animateur de la fdsuma est malade.

B. Aucun vote n'a été réalisé à bulletin secret.

C. C'est un document obligatoire, impossible d'y échapper.

7 Donner quitus aux administrateurs signifie :

A. approuver la gestion de la cuma réalisée par le conseil d'administration.

B. donner les pleins pouvoirs au conseil d'administration sur les décisions de l'année à venir.

C. renouveler le mandat des personnes composant le conseil d'administration.

8 Le renouvellement des membres du conseil d'administration :

A. Est toujours réalisé à bulletin secret.

B. Est réalisé à main levée sauf décision du CA ou si une personne demande un vote à bulletin secret.

C. N'est pas obligatoirement soumis au vote.

9 Donner une « allocation temps passé » aux administrateurs signifie :

A. Leur verser une prime de résultat en fonction de leur performance personnelle.

B. Fixer un montant qui servira à les indemniser pour le temps passé hors de leur exploitation agricole.

C. Leur donner accès au statut administrateur-salarié.

10 Partager le verre de l'amitié en fin d'AG :

A. Est une obligation pour toutes les cuma.

B. Est une obligation pour tous les présidents de cuma en cours de renouvellement.

C. Est vivement conseillé pour entretenir un climat de convivialité entre adhérents. ■